



AGENT·E DE MAINTENANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- Disposer du permis B

Direction d'affectation : Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)

Lieu de Travail :

La section maintenance de l'espace public (SMEP) dispose de 5 brigades de voirie réparties sur le territoire parisien. Les agents·e·s de maintenance de la voie publique interviennent sur le secteur du territoire parisien dont la brigade d'affectation a la charge. Une des 5 brigades réalise des interventions de nuit sur le boulevard périphérique et les berges de Seine.

Fonctions :

L'agent·e réalisera tous travaux d'entretien sur la voirie parisienne : réfection de chaussée et/ou de trottoir, interventions sur le mobilier urbain, travaux de signalisation verticale et horizontale, travaux de métallerie et de soudure, ainsi que des interventions d'urgence et de mise en sécurité.

1 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La mission principale de l'agent·e consiste en la réalisation de menus travaux, que ce soit traiter les nids de poule sur la chaussée, remettre en état ou changer le mobilier dégradé (potelets, barrières, bornes, accroches 2 roues, corbeilles de propreté...), ou assurer la maintenance de la signalisation verticale.

2 - MISE EN SECURITE


L'agent·e sera amené·e à intervenir en urgence afin de sécuriser un désordre présentant un danger sur l'espace public comme des affaissements, une signalisation défailante.

3 - INTERVENTION EN PERIODE DE CRISE

Lorsqu'un évènement exceptionnel se présente (manifestation, épisode neigeux, crue de la Seine,), l'agent·e interviendra afin de maintenir un niveau de sécurité et de confort optimal de l'espace public.

Temps de travail:

Sujétion niveau 2 : Temps dû hebdomadaire, 33h45 /Temps dû journalier : 6h45

<p>Horaires de travail :</p>	<p>Brigades Centre, Ouest, Nord, Releveurs : Du lundi au vendredi : 7h30/12h-13h/16h10 avec une pause méridienne d'1h</p> <p>Brigade Est : Journées continues du lundi au vendredi : 6h/13h40 avec une pause incluse dans le temps de travail de 30 min</p> <p>Soit pour toutes les brigades : 38h20 hebdomadaire, 7h40 journalière et 26 JRTT maximum, journée de solidarité déduite</p>
<p>Conditions de travail :</p>	<p>Contact avec le public lors des interventions. Permanence les week-ends et jours fériés. Port de charges élevées. Utilisation d'engins vibrants. Conduite de véhicules utilitaires obligatoire (permis B souhaité).</p>
<p>Rémunération:</p>	<p>La rémunération brute mensuelle est de 2080 € bruts en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial et le remboursement partiel des transports domicile-travail.</p>
<p>Modalités de recrutement :</p>	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p style="text-align: center;">- Plus d'information sur www.paris.fr</p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<p>Informations générales :</p>	<p>Site internet : www.paris.fr/recrutement</p>